

Groupe de travail 2 : Marchés de l'UE

Projet d'ordre du jour

Lundi 28 mars (14h30 – 18h00 CET)

Zoom / Radisson Collection Hotel, Grand Place Bruxelles (Hybride)

Interprétation en EN, ES, FR

13h30 Déjeuner Buffet

14h30 Bienvenue du président, Pierre Commère

14h35 Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (25.01.22)

14h40 Points d'action

- État d'avancement des points d'action de la dernière réunion - informations

14h45 Taxonomie de l'UE pour les initiatives durables

- Présentation de l'initiative par un représentant de la Commission (à confirmer)
- Échange de vues et prochaines étapes

15h15 Pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et gouvernance mondiale

- Mise à jour des procédures existantes concernant les pays tiers par un représentant de la Commission (à confirmer)
- Échange de vues et prochaines étapes

15h45 Accords commerciaux et instruments de politique commerciale

- Mise à jour sur les derniers développements commerciaux par les représentants de la Commission (à confirmer), y compris sur :
 - Exportation de tourteau vers la République populaire de Chine
 - Mesures antisubventions à l'encontre des produits aquacoles en provenance de Turquie
 - Application des normes sanitaires et environnementales de l'UE aux produits agricoles et agroalimentaires importés
- Échange de vues et prochaines étapes

16h30 Pause



16h45 Groupe de discussion initial sur le commerce

- Présentation du rapport actualisé par Poul Melgaard Jensen, président du GD
- Examen du projet d'avis sur l'amélioration des données commerciales
- Prochaines étapes

17h30 Invasion russe de l'Ukraine

- Échange de vues sur les impacts sur le marché avec un représentant de la Commission
- Prochaines étapes

17h50 AOB

17h55 Résumé des points d'action

18h00 Fin de la réunion

DRAFT



Version annotée

Type	Point	Antécédents	Objective	Documents
Décision	Taxonomie de l'UE pour les initiatives durables	Dans le contexte des objectifs de l'UE en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030, des objectifs du pacte vert pour l'Europe et du plan d'action sur le financement de la croissance durable, la COM s'est engagée à créer un système de classification commun pour les activités liées à l'économie durable, une « taxonomie de l'UE ». Il fournit aux entreprises, aux investisseurs et aux décideurs politiques des définitions d'activités économiques qui peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental. Le 22 juin 2020, le règlement sur la taxonomie a été publié au Journal officiel. La COM élaborera un acte délégué pour établir la base juridique des critères relatifs à la pêche. Lors de la réunion Inter-AC du 19 janvier 2022, la COM a présenté l'initiative. Lors de la réunion du 25 janvier 2022, il a été convenu, à titre d'action, que le sujet serait inscrit au projet d'ordre du jour de la prochaine réunion.	Présentation et échange avec le représentant com (DG MARE / DG FISMA) pour une meilleure compréhension de l'initiative par les membres, y compris sur le groupe d'experts définissant les critères de « pêche durable ». Décision sur la voie à suivre (p. ex., rédaction d'avis, suivi des développements, aucun).	- Page d'information - Réglementation
Décision	INN	Dans le cadre du PT de A6, engagement à produire des avis sur une base <i>ad hoc</i> lorsque des cas significatifs de produits de la pêche INN entrant sur le marché de l'UE sont connus ou lorsque des actions ont lieu dans le cadre du système de fichage de la COM. Il est de pratique établie pour la COM de fournir des mises à jour sur les procédures existantes et prévues concernant les pays tiers.	Présentation et échange avec le représentant COM (DG MARE) pour obtenir des informations sur les procédures. Décision sur la voie à suivre (p. ex., rédaction d'avis, suivi des développements, aucun).	- Page d'information

Décision	Accords commerciaux et instruments de politique commerciale	Il est de pratique établie pour la COMde faire le point sur les derniers développements de la politique commerciale affectant le marché. Dans le cadre du PT de A6, MAC s'est engagé à produire des avis sur une base <i>ad hoc</i> lorsque les développements pertinents dans les négociations commerciales seront rendus publics.	Présentation et échange avec le représentant COM (DG MARE). Décision sur la voie à suivre (p. ex., rédaction d'avis, suivi des développements, aucun).	- Avis sur le tourteau - Procédure contre la Turquie (truite) - Page "Better Regulation"
Examen du projet d'avis	Groupe de discussion initial sur le commerce	Le GT2 a créé un groupe de discussion initial sur le commerce chargé de recueillir des données sur les importations dans le cadre de divers instruments de politique commerciale et de contribuer, avec des informations factuelles, à l'élaboration d'un avis sur les instruments de politique commerciale. Le rapport a été présenté lors de la réunion du 25 janvier 2022. En tant que mesures à prendre, il a été convenu que le rapport serait complété par d'autres espèces (truite, bar et dorade) et que, sur la base des conclusions, un projet d'avis serait préparé.	Présentation du rapport actualisé. Examen du projet d'avis sur l'amélioration des données commerciales, sur la base des conclusions du rapport.	- Rapport - Project d'avis (par e-mail)
Décision	Invasion russe de l'Ukraine	Après un renforcement militaire à grande échelle et des semaines de tensions extrêmes, le 24 février 2022, la Russie a lancé une invasion de l'Ukraine. L'UE a condamné l'agression militaire de la Russie et a progressivement adopté des ensembles de sanctions, tout en fournissant une assistance à l'Ukraine. L'équipe de gestion et le secrétariat entretiennent des échanges informels avec MARE A4 pour transmettre les informations des membres individuels concernant les impacts sur le marché.	Échange de vues avec le représentant de la COM (DG MARE) sur l'impact sur le marché et les propositions politiques potentielles. Décision sur la marche à suivre (par exemple, avis, poursuite des échanges informels).	- Réponse de l'UE